

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 17/22
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 273'000.— pour la reprise
des installations et dispositifs de raccordement de chaleur
pour le collège du Fey et la salle de gymnastique du
Champ-du-Gour**

Délégués municipaux : Serge DEMIERRE, municipal, 079/229.15.10, s.demierre@moudon.ch

Jean-Philippe STECK, municipal, 079/536.56.79, jp.steck@moudon.ch

Adopté par la Municipalité le 9 mai 2022

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 21 juin 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit de CHF 273'000.— pour la reprise des installations et des dispositifs de raccordement de chaleur, propriété EBL (Genossenschaft Elektra Baselland), pour le collège du Fey et la salle de gymnastique du Champ-du-Gour.

2. Objet et motivations

Dans le cadre de la construction projetée mais finalement non réalisée, par la société EBL, d'une centrale de chauffage à distance sur la parcelle 1399, propriété communale au Champ-du-Gour, notamment destinée à l'approvisionnement en chaleur du collège du Fey et de la salle de gymnastique du Champ-du-Gour, les contrats suivants ont été conclus entre la Municipalité et EBL :

- Lettre d'engagement signée respectivement les 8 et 9 novembre 2017 concernant la mise en place des installations/des dispositifs de raccordement de chaleur au collège du Fey (liant la Commune de Moudon et la société EBL) ;
- Lettre d'engagement signée respectivement les 16 et 29 mars 2018 concernant la mise en place des installations/des dispositifs de raccordement de chaleur pour la salle omnisports du Champ-du-Gour (liant la Commune de Moudon et la société EBL) ;
- Contrat de fourniture de combustible signé respectivement les 6 et 12 février 2019.

Les documents précités sont à disposition de la commission ad hoc et de la COGEFIN pour consultation lors de l'examen du préavis.

Afin de ne pas freiner les travaux de construction du collège et de la salle de gymnastique, et en exécution des deux lettres d'engagement précitées, la société EBL a réalisé courant 2018 des travaux de raccordement préalables pour ces deux bâtiments. Le coût total de l'ouvrage s'élève à CHF 273'000.- et se décompose comme suit :

Mise en place des installations de raccordement de chaleur du collège du Fey, selon lettre d'engagement signée les 8 et 9 novembre 2017	CHF 80'000.—
Mise en place des installations de raccordement de chaleur de la salle omnisports, selon lettre d'engagement signée les 16 et 29 mars 2018	CHF 57'000.—
Raccordement des deux installations (soit 170 mètres linéaires à CHF 800.-)	CHF 136'000.—
TOTAL TTC	CHF 273'000.—

Pour des raisons de rentabilité, l'installation de chauffage à distance n'a finalement pas été construite par EBL.

Pour rappel, lors de sa séance du 7 novembre 2017, le Conseil communal a autorisé, par l'acceptation du préavis 15/17, la Municipalité à constituer un droit de superficie distinct et

permanent (DDP) en faveur d'EBL pour la construction d'une centrale de chauffage à distance au bois sur la parcelle 1399 au Champ-du-Gour. La signature de l'acte était assortie de l'obtention préalable d'un permis de construire en force et exécutoire par EBL. Or, la demande de permis de construire n'a pas été déposée. Vu que les conditions formelles et matérielles nécessaires à la constitution du DDP ne sont pas respectées, celui-ci n'a pas été établi.

Actuellement, le chauffage des bâtiments précités est assuré par un système de chaufferie mobile dont la société EBL facture les coûts à l'AIMLE.

Les parties désirent aujourd'hui mettre un terme à l'ensemble de leurs relations juridiques, raison pour laquelle la Municipalité propose de racheter les installations au prix exposé. En effet, il est à relever que les lettres d'engagement contiennent la phrase suivante : « *La Commune de Moudon s'engage de payer ces frais si le projet de chauffage à distance ne se réalise pas* ».

Les travaux de raccordement ont été effectués, ce qui signifie que la société EBL a exécuté sa prestation. Un avis de droit sollicité par la Municipalité confirme que la Commune de Moudon est tenue d'exécuter sa prestation et de payer le prix.

Sous réserve de l'acceptation du présent préavis par le Conseil communal, la Commune de Moudon s'engage à verser, en faveur de la société EBL, la somme de CHF 273'000.- correspondant à l'ensemble des frais d'installation du dispositif de raccordement.

S'agissant du contrat de fourniture du combustible cité en introduction, il est sans conséquences financières pour les parties dans le sens où le réseau de chauffage à distance n'a pas été construit par EBL.

3. Incidences financières

Les installations et les dispositifs qui sont repris à la société EBL, objet du présent préavis, seront rachetées in fine au prix de CHF 273'000.— par la société « Moudon Energies SA », laquelle sera créée conformément et à la suite de l'acceptation du préavis 13/22 par le Conseil communal le 3 mai 2022.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :


LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON


- vu le préavis de la Municipalité No 17/22 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **autorise formellement la Municipalité à reprendre les installations et dispositifs de raccordement de chaleur pour le collège du Fey et la salle de gymnastique du Champ-du-Gour,**
 2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 273'000.—TTC,**
 3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 4. **prend acte que l'investissement sera revendu à la société Moudon Energies SA en création,**
 5. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

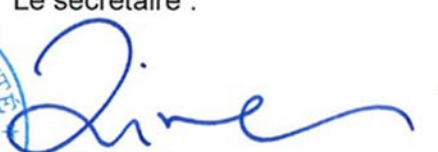
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :


C.PICO


MUNICIPALITE
DE MOUDON


A. IMERI

Annexe : Plan de situation 1 :250



Situation
Ech: 1:250

Projet d'exécution
Plan n° 17F047-51-3-004

Moudon
Réseau de chauffage à distance
Situation et coupe



Réseau CAD
Situation et coupe
Echelle 1:250

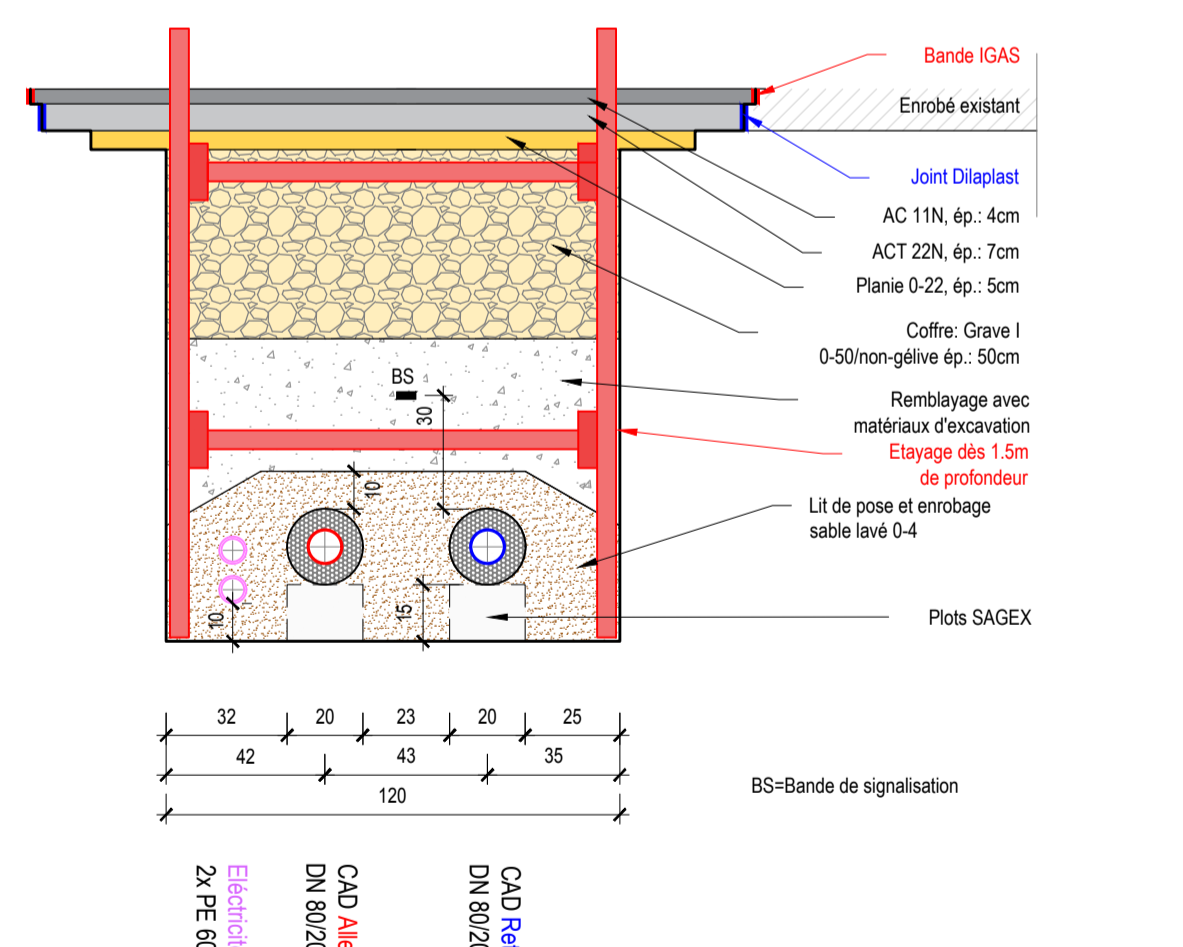
Version	Date	Prod.	CP	Appr.	Format
1	19/07/2018	SR	GUS	GUS	A4

RWB Fibourg SA
Rue de la Halle 11a
1300 Broc

T +41 58 220 30 40
F +41 58 220 38 98
broc@rwb.ch
www.rwb.ch

1172 14.3 (Système) 20171117047513_004_Sit_Situ_000001_250_CAD
1172 14.3 (Système) 20171117047513_004_Sit_Situ_000001_250_CAD

Coupe A-A
Ech: 1:20



Légende:

Projet

- Conduites CAD (retour)
- Conduites CAD (aller)

Existant

- Conduite CAD existant (retour)
- Conduite CAD existant (aller)
- EC (eaux claires)
- EU (eaux usées)
- EPot (eaux potables)
- Gaz
- EP (éclairage public)

